

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article889>



Education au Développement Durable



La 4e édition du Prix de l'action éco-déléguée de l'année est lancée !

- QUOI DE NEUF ? - Appels à projet, Concours -

Date de mise en ligne : mercredi 22 novembre 2023

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

Créé fin 2020, le Prix de l'action éco-déléguée de l'année s'adresse aux **éco-délégués des classes de collège et de lycée mais aussi de CM1 et CM2** alors qu'en primaire la désignation d'éco-délégués n'est pas obligatoire.

Il vise à encourager et valoriser les projets réalisés ou engagés par les éco-délégués en faveur de l'environnement et du développement durable dans leur **école, collège, lycée d'enseignement général, technologique et professionnel publics** de l'Éducation nationale et **privés sous contrat**, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs.

Le concours est organisé en **3 catégories distinctes** : école, collège et lycée, chacune donnant lieu à l'attribution d'un prix spécifique, plus, cette année un **prix spécial pour la sobriété énergétique**. Les participants au dispositifs ACTEE CUBE.S et CUBE.Ecole ont un atout certain.

Les objectifs sont les suivants :

- contribuer à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable développée par l'Éducation nationale
- mieux faire connaître, encourager et valoriser le rôle des éco-délégués dans les établissements scolaires
- encourager et valoriser l'engagement et les actions concrètes des élèves en faveur de la transition écologique et du développement durable
- mettre en lumière des exemples et pistes de travail pour les élèves et les enseignants

Calendrier de la 4e édition :

- 20 novembre 2023 : lancement du prix de l'action éco-déléguée
- **jusqu'au vendredi 5 mai 2024** : envoi au rectorat
- **15 mai 2024** : jury académique pour désigner les lauréats de chaque catégorie dont les vidéos vont concourir au niveau national
- fin mai 2024 : délibérations du jury national
- début juin 2024 : vote des éco-délégués des CAVL
- juin 2024 : annonce du palmarès national et remise des prix

[Règlement du prix de l'action éco-déléguée de l'année 2023-2024 à télécharger](#)

Une vidéo support de candidature

Chaque école ou établissement ne peut présenter qu'une seule candidature.

La **vidéo** est le support de la candidature et doit se suffire à elle-même, sans texte de présentation ou notice d'accompagnement.

La vidéo présente le projet et la démarche suivie. Le projet peut être achevé ou bien engagé en s'échelonnant dans le temps.

Sa durée est d'**une minute et trente secondes (1'30) maximum, générique compris**. Un léger dépassement de quelques secondes est toléré.

Elle doit être de qualité suffisante, afin de valoriser au mieux le contenu présenté. Dans cette perspective, il est possible de bénéficier de conseils techniques (prise de son, montage vidéo), par exemple auprès des **ERUN dans le premier degré**, des équipes du [Clemi](#) académique, ou dans le cadre d'une collaboration avec des **étudiants en BTS audiovisuel**, ou encore dans le cadre d'une activité culturelle collective mobilisant le [pass Culture](#).

Si la forme compte, **c'est avant tout le contenu qui est important**.

Un formulaire type a été établi de façon à faciliter la transmission de renseignements complémentaires à la vidéo. Il précise ainsi les **caractéristiques de l'établissement**, les **classes** et le **nombre d'élèves concernés**, les **membres de la communauté éducative impliqués**, les **partenaires extérieurs associés**, les **financements éventuels**, les **thématiques de développement durable couvertes**, les **ODD concernés**, les **suites envisagées**, etc.

La vidéo doit cependant être en elle-même éclairante sur la démarche du projet, les acteurs concernés et les thématiques couvertes.

Pour accompagner la conception et dans la réalisation de la vidéo, l'équipe académique a conçu sur le principe qualéduc une fiche à destination des éco-délégués et une pour leurs encadrants.

Un prix spécial pour la sobriété énergétique

Cette année, dans le cadre du [Plan national de sobriété énergétique](#), **une attention particulière sera portée au thème de la sobriété énergétique**.

Un prix spécial sobriété énergétique sera identifié par le jury national parmi les projets intégrant notamment cette question, en plus des lauréats nationaux classique.

Pensez à faire remplir le formulaire d'autorisation du droit à l'image et à la voix sans lequel aucune diffusion de la vidéo ne sera possible. (formulaire à télécharger ci-contre)